Problèmes de développement et interventions structurelles objectif 1 en Allemagne. Rapport

1994/2123(COS) - 18/02/1997 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Gerhard BOTZ (PSE, D), le Parlement européen, observant l'augmentation considérable du chômage dans les nouveaux Länder allemands (16% de chômage contre 9,7% dans les anciens) demande des efforts accrus pour créer et maintenir des emplois dans ces régions. Tout en reconnaissant les efforts accomplis par l'Allemagne et l'UE en vue de la reconstruction économique des régions allemandes de l'objectif 1 (Mecklembourg-Poméranie occidentale, Brandebourg, Saxe-Anhalt, Saxe, Thuringe et Berlin-est), il estime que la création d'emplois constituent une tâche essentielle pour le redressement de ces nouveaux Länder. Il estime notamment que le manque de capitaux disponibles pour les PME entrave la création d'emplois dans toute l'Allemagne et plaide pour un recours aux Fonds structurels qui peuvent participer à la mobilisation de capitaux à risques pour les PME. Il demande aussi une meilleure gestion de l'aide communautaire, en particulier une coordination plus étroite des différents fonds et une simplification des procédures administratives. Il rappelle à la Commission et au Conseil que la période d'intervention relative aux régions de l'objectif 2 (limtée à trois ans) est selon lui, trop courte pour résoudre les problèmes des régions en déclin industriel et demande une définition plus rapide des critères d'évaluation pouvant contribuer à une amélioration des financements. Enfin, il demande une participation plus active des partenaires sociaux et des collectivités territoriales, notamment lors de l'établissement et de la mise en oeuvre des documents de planification.